

ORGANISATION DE LA FORMATION ABF – SESSION 2020-2021

Introduction

La formation professionnelle ABF s'adresse aux personnes travaillant en bibliothèque (à titre salarié ou bénévole) sans formation et sans diplôme de la filière métiers du livre. Les cours se déroulent sur une année universitaire à raison d'une à deux journées par semaine.

Cela représente un minimum de 200 heures, comprenant les cours théoriques, les TP, les visites et les journées d'étude, auxquelles s'ajoute un stage pratique de 35 heures. Les cours débutent en général en septembre pour se terminer en juin par un examen écrit et oral.

Depuis plusieurs années, un travail d'harmonisation est mené au niveau national pour un fonctionnement de même niveau et de même qualité dans tous les sites de formation. Dans les différentes régions, cette formation est réalisée en collaboration étroite entre le groupe régional ABF, les collectivités territoriales ou le Centre national de la fonction publique territoriale, les associations et agences de coopération, les universités et les Directions régionales des affaires culturelles.

Le titre d'auxiliaire de bibliothèque de niveau V est homologué par la Commission nationale de la certification professionnelle par arrêté publié au JO du 18 décembre 2016 pour une durée de 4 ans.

Modalités et conditions d'inscription

Le contenu pédagogique ainsi que les conditions d'accès (être en activité, en tant que salarié ou en tant que bénévole, dans une bibliothèque ou un centre de documentation un minimum de 10h par semaine) sont les mêmes dans tous les sites de Formation ABF.

Dates d'inscription

Généralement d'avril à fin juillet. (variable selon les sites de formation). Chaque demande d'inscription fait l'objet d'une étude de dossier et/ou d'un entretien préalable.

Effectifs

Chaque site, selon ses moyens de fonctionnement, a la liberté de déterminer un nombre de places limité. Pour Clermont Ferrand, les effectifs varient entre 15 et 20 stagiaires.

Tarifs

- 1300 € pour le cycle de formation qui comprend : la rémunération des enseignants, les documents pédagogiques, les frais de gestion, l'adhésion à l'ABF. Le coût de la formation peut être pris en charge par une collectivité employeur ou un organisme financeur.
- 1000 € pour les stagiaires n'ayant pas trouvé de financeurs et devant payer la formation à titre individuel.

Présentation de la formation

CONTENU

Formation professionnelle de niveau V permettant d'acquérir les techniques de base du métier de bibliothécaire :

- Environnement professionnel et gestion ;
- L'offre documentaire et ses enjeux ;
- Les services aux publics ;
- Mise en situation professionnelle.

PUBLIC VISÉ

- Le personnel de catégorie C des bibliothèques territoriales et de l'État (adjoints du patrimoine, magasiniers) travaillant à titre salarié ou bénévole ou sur tout type de contrat (contrats aidés, autres) ;
- Le personnel des bibliothèques de comités d'entreprise, d'hôpitaux, de centres pénitentiaires ;
- Le personnel des centres de documentation de l'Éducation nationale.

NIVEAU REQUIS ET DÉBOUCHÉS

- Aucun diplôme n'est exigé, toutefois, une forte motivation pour le service public, une bonne culture générale et une curiosité d'esprit sont nécessaires.
- Cette formation peut faciliter l'accès à un concours de catégorie C de la fonction publique et constituer la première étape d'un cursus professionnel.

DATES : Cours de septembre à juin

NATURE DE LA FORMATION

- Cours théoriques, travaux pratiques ;
- Visites de bibliothèques, stage pratique 1 semaine ;
- Travaux personnels, rapport de stage, liste bibliographique.

NOMBRE D'HEURES

200 heures de cours théoriques et 35 heures de stage pratique

EXAMEN FINAL

Organisé en juin, il sanctionne les connaissances acquises au cours de l'année et permet l'obtention du titre d'auxiliaire de bibliothèque, homologué par la Commission nationale de la certification professionnelle.

LES SUJETS NATIONAUX COMPORTENT :

- **Un écrit avec 4 épreuves** : une liste bibliographique ; un rapport de stage ; une épreuve d'accueil des publics et environnement professionnel ; une épreuve de traitement bibliographique.
- **Un oral avec 2 épreuves** : accueil des publics et environnement professionnel ; présentation de documents.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site de l'ABF :

<http://abf.asso.fr/5/149/20/ABF/formation-d-auxiliaire-de-bibliotheque>